



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR
L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR LES
COMPOSITRICES DU XIXE SIECLE PAR
GUILLAUME KOSMICKI DANS LA SALLE DES
ACADEMICIENS LE SAMEDI 16 MARS A 15H00**

**DÉCISION N° AU-19-088
EN DATE DU 22 FEVRIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2018-2019,

CONSIDÉRANT la proposition de conférence sur les compositrices du XIXe siècle par Monsieur Guillaume Kosmicki, demeurant Kerauden d'en bas, 56930 Plumeliau, le samedi 16 mars 2019 à 15h00 dans la salle des Académiciens située à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Guillaume Kosmicki, demeurant Kerauden d'en bas, 56930 Plumeliau, un contrat de prestation pour l'animation d'une conférence sur les compositrices du XIXe siècle le samedi 16 mars 2019 à 15 heures dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à six cent quarante euros (640,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190222-lmc1H6075H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/02/2019 Date de Publication : 22/02/2019
